

TRANSMISSIONS et INFORMATIONS **Sur les actions en cours du Syndicat d'Héliopolis**

Au président et au nouveau Conseil syndical
17 novembre 2023

Citerne d'Héliopolis de J-Louis Droit : Conformément à nos engagements, toutes les conditions pour acheter la citerne d'Héliopolis sont remplies favorablement et selon le cadre préalablement fixé par le résultat des 2 AG de mars et juillet 2023.

Résultat : la citerne est en bon état bien qu'elle nécessite des travaux de rénovation qui s'élèvent à environ 40 000€, devis établi par la société EDER 83, selon les préconisations de la société d'expertise CDES.

Le coût total du projet fini, soit : achat + tous les frais liés à l'achat : frais de notaire, diagnostics immobiliers, division du lot par le géomètre Dujardin, Frais d'expertise + travaux de rénovation selon les préconisations de la société d'expertise s'établit en-dessous des 120 000€ votés en juillet 2023.

Malheureusement : suite à une surenchère faite à Jean Louis Droit en août dernier, celui-ci revient sur son engagement de vente de la citerne au prix de 50000€, signé en décembre 2022 avec l'ASL.

Conformément aux votes des AG de mars et juillet 2023, l'ASL n'a pas d'autres choix maintenant que d'assigner les vendeurs à réaliser leurs engagements pris en novembre 2022 et les obliger à signer l'acte de vente de ladite citerne.

Pour l'été 2024, suite à la vente du réseau d'eau en 2009 de J-Louis Droit à l'ASL, le Syndicat peut dès à présent, mettre en place la distribution de l'eau à partir de la citerne, puisque l'ASL est propriétaire de cette eau. Bien entendu, il sera nécessaire au préalable et à minima, de procéder au nettoyage de la citerne. Pour la remise en bon état et pour la pérennité de la citerne, il faudra attendre d'en être propriétaire.

Partage des 5700€ : Attribution de 2000€ à l'association NU2 pour sa contribution à l'exposition sur les Naturismes au Mucem de Marseille pendant l'été 2024. Attribution de 2000€ à l'association Agir O Levant pour sa participation également à l'exposition les Naturismes avec l'édition d'un nouveau Cahier sur la mémoire des Levantins. Attribution de 1700€ à l'association de la restauration de la Chapelle pour ses prochains travaux de rénovation.

Réfection du haut du val de l'Ayguade : après avoir consulté plusieurs entreprises, il est apparu que la meilleure solution était de faire poser une bande d'anti glissade de 50 à 60 cm de large de béton désactivé sur le côté Est du val de l'Ayguade, sur toutes les portions dangereuses du vallon. Il s'agit maintenant de demander des devis aux différentes entreprises levantines.

Employé supplémentaire : Le contrat de sous-traitance avec Clément Varéchon s'est terminé le 31 octobre 2023. Actuellement, il n'y a plus de contrats en cours, nous devons choisir de quelle manière et avec qui le domaine doit être entretenu. Nous avons eu une proposition de la société Organon, avec Clément et Alexis Varéchon, ainsi qu'une offre d'emploi de Julien Poirier.

En cours : Audit sur les besoins en : secrétariat, numérisation des données, différents processus à mettre en place, actualisation des fichiers propriétaires, entretien des espaces verts, entretien des corniches et caniveaux, maintenance du réseau d'eau...

Audit de gestion du Syndicat d'Héliopolis sur le contrôle des recettes et des dépenses par postes : Charges annuelles / Droit d'entrées / Recettes diverses : Eau, jardinage, autres...

La Mandragore : Virginie Lorrain, propriétaire de la Mandragore a fait savoir qu'elle lançait la procédure d'assignation pour annulation des décisions prises lors des votes de la dernière AGO de juillet 2023.

Gestion de l'eau : ressources (arrêté municipal d'octobre 2021) + Eau de la cuve JL Droit / / étude sur un projet de potabilisation de l'eau, projet sur le réseau de conduites techniques à mettre en perspective.

Gestion de la distribution de l'eau : le processus mis en place par la présidence de Gérard Cercet a été maintenu. Gestion de la distribution hiver-été et communication à faire aux propriétaires via InterNos. Durant l'hiver, les créneaux d'ouverture de vannes se font à la journée ou à la demi-journée après inscription sur le listing du secrétariat du syndicat.

Nuisance des sangliers : Coût du piégeage : rétribution et distribution éventuelle des parts de sangliers attrapés, sous quelle forme et comment ?

Sécurité incendie : continuité avec le groupe de travail mis en place par Juliette Cholat. Le 1^{er} novembre dernier, Juliette nous fait part du bilan que lui a adressé Jean-Luc Tarantino, maître principal du centre de secours des pompiers de la DGA, avec qui elle entretient toujours d'excellentes relations.

Assainissement : Sujet devant être traité en concertation avec la mairie-annexe, l'UCSL et le CIL. Dans un souci de salubrité pour nos sols et nos forages, il est dans l'intérêt de l'ASL, des commerçants et des habitants d'Héliopolis de pouvoir évacuer le plus grand volume possible de boues de nos fosses septiques.

Actuellement, le coût de sorties de ces boues est trop élevé pour favoriser cette évacuation. Si les coûts baissent sensiblement, une rotation biannuelle pourrait être mise en place au grand avantage de la salubrité de nos sols.

Ce sujet doit obligatoirement se faire en concertation avec la DGA qui s'est engagée à créer une nouvelle station d'épuration en 2023 ou 2024. En effet, si les camions pouvaient rejeter les boues sur le Levant, via la station de la DGA, les prix baisseraient automatiquement.

Traitement des biodéchets : à mettre en place obligatoirement à partir de janvier 2024, en accord avec la mairie annexe, l'UCSL et le CIL.

Gestion des nuisibles sur les palmiers / gestion du paysage du domaine d'Héliopolis : quelle végétation ? / Coût élevé du traitement sur les palmiers, poursuivre ? / gestion du Domaine des arbousiers : entretien et rapport avec les associations partenaires et protectrices de la faune et la flore du Levant / étude sur un aménagement du val de l'Aiguade, partenariat avec le Conservatoire des plantes et arbustes de Porquerolles : Projet ?

Continuité territoriale avec le Lavandou et avec le port d'Hyères : les contrats entre la municipalité du Lavandou et Vildor sont en cours de signature, l'ASL doit prendre position et prendre rdv avec le président de MTPM en urgence. Contrat avec la TLV : la nouvelle DSP doit se discuter en 2024, l'ASL doit y participer également et faire valoir ses besoins.

Autorisation de circulation des entrées et sorties des véhicules roulants sur nos corniches. L'ASL doit prendre rdv avec Monsieur Jean Pierre Giran, maire d'Hyères pour demander qu'avant toute entrée dans le domaine d'Héliopolis, un avis consultatif, qui a toujours existé jusqu'en janvier 2022, soit donné par l'ASL avant toute entrée sur notre domaine. Nous sommes propriétaires de nos routes, nous devons les entretenir et nous sommes responsables de tout ce

qui se passe sur notre domaine... et nous n'avons plus ce droit !!! C'est inadmissible !

L'ASL doit en parler avec le maire, qui peut parfaitement comprendre que cette situation n'est pas acceptable pour le Syndicat.

Classification et archivage des dossiers de l'ASL (surtout les plus anciens) et numérisation de tous ces documents de base se trouvant dans les archives du Syndicat, à savoir dans un premier temps tous les PV d'AGO et AGE existants.

Plans du domaine : Actualisation de la cartographie de tous les réseaux existants : EAU, EDF, PTT...

Attention : quand des travaux sur les routes sont programmés, garder la mémoire des emplacements des lignes Edf et de téléphone par la pose de petites pierres ou autres matériaux sur nos routes pour garder la visibilité de ces traces. La carte seule ne suffit pas car les emplacements sont différents d'une corniche à l'autre. Perdre la mémoire de ces emplacements peut engendrer de gros problèmes lors des prochains travaux.

Rapport rédigé par Laurette Alario
Présidente par intérim démissionnaire